

CHRONIQUE DU MOIS DE JUIN 1950

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni le mardi 13 juin 1950 et le mardi 27 juin 1950, sous la présidence de Son Excellence Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien, pour examiner les questions financières relevant de sa compétence.

LA VIE FINANCIÈRE

Au cours du mois de juin, la Direction des Finances a procédé à l'élaboration et à la publication des arrêtés fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires tels qu'ils résultent de l'application en Tunisie de la troisième tranche de reclassement.

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, l'activité s'est trouvée nettement ralentie par le Ramadan. La commercialisation des orges est commencée et les dispositions nécessaires sont prises en vue de celle, à venir prochainement, des blés.

Dans les régions du Centre et du Sud, la commercialisation et les achats d'orge par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont quelque peu gênés par le fait que les prix définitifs des orges n'ont pas encore été fixés.

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, les mouvements ont été particulièrement réduits au cours du mois de juin. Les transactions ont été de faible importance dans tous les groupes. Seules les Caisses Foncières ont fait l'objet d'échanges assez volumineux à un cours très soutenu. Les valeurs industrielles, de leur côté, ont manifesté une tendance très régulière.

LA VIE SOCIALE

Le problème de la réforme du régime juridique des conventions collectives a occupé ces dernières semaines le premier plan dans le domaine des préoccupations sociales du Gouvernement. Le Comité du Travail s'est réuni à plusieurs reprises pour essayer de dégager les grandes lignes des modifications à apporter au régime actuel, lequel on s'en souvient, fait l'objet d'un Décret Beylical du 5 novembre 1949.

Il est à peine besoin de dire que la principale question débattue a été celle du retour à la liberté des salaires, c'est-à-dire à la libre fixation de ceux-ci dans le cadre des conventions collectives. Les organisations patronales ont exprimé le vœu que cette liberté soit inconditionnelle. Les organisations ouvrières, sous des formes diverses, désirent au contraire que la garantie soit donnée aux travailleurs, d'un salaire minimum, qui en tout état de cause, préviendrait sur la volonté même des parties appelées à conclure des conventions collectives.

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs projets de décrets ont été soumis à la Commission Mixte de Législation du Grand Conseil. Ils concernent notamment la délivrance obligatoire de certificats de travail, la possibilité de dénoncer dans un délai de quinze jours suivant leur signature, les accords portant mention de reçu pour solde de tout compte au cas de licenciement ou de départ de l'entreprise, la réglementation du marchandage ou sous-entreprise de main-d'œuvre, l'interdiction du travail de nuit dans la boulangerie et enfin la refonte des différents textes relatifs à la saisie-arrêt et à la cession des salaires et traitements.

Seul ce dernier projet a été approuvé sans réserves par la Commission Mixte de Législation.

Il convient enfin de signaler un apaisement certain de l'agitation sociale au cours des dernières semaines. Les grèves ont été peu nombreuses et peu étendues. Elles ont affecté quelques exploitations agricoles, parmi lesquelles tout récemment les salines et de rares établissements industriels et commerciaux.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Avec le mois de juin l'activité culturelle s'est considérablement réduite. Les conférences, notamment, ont cessé, de même que les concerts. Pour la musique, seule la station de Radio-Tunis poursuit un effort méritoire et généralement très satisfaisant.

Dans le domaine artistique le village privilégié de Sidi-bou-Saïd a vu se dérouler au « Dar Ettoumi » une exposition artisanale, occasion unique de présenter au public les chefs-d'œuvres de l'artisanat tunisien : tapis polychromes, couvertures bariolées, broderies, marquetterie, cuivres ciselés ou martelés, filigranes et émaux, bijoux, objets damasquinés.

A l'Alliance Française, M. Romain Villari, professeur au Lycée Carnot, a fait, sous le titre d'« Intentions Photographiques », une exposition fort originale de photographies, truquées pour la plupart, ou du moins destinées à susciter une illusion. Cette entreprise pour introduire un art jusqu'à présent réaliste dans le domaine surréaliste a obtenu un vif succès.

A la fin du mois, M. Jean Simon a exposé des pastels dans le hall du « Petit Matin ».

Bien que la saison théâtrale 1949-1950 ait été close en principe en

mai, avec le passage de la troupe de Louis Jouvet, une représentation de « Bérénice » avec Mme Annie Ducaux et MM. Escande et Ecoffard, a pu être organisée dans les ruines du théâtre romain de Dougga. Cette représentation a recueilli un très grand succès.

L'Essor, de son côté, a terminé la saison par deux pièces classiques : le « Retour Imprévu », de Regnard, et « Georges Dandin ou le Mari Confondu », de Molière.

La production littéraire locale a été marquée par l'édition à Tunis, par les soins de la revue « Périples » de deux plaquettes : de Georges Robert « Incidences 50 » et de M. Claude Benady, « Hors de Jeu, les Morts ».

La Société des Ecrivains de l'Afrique du Nord, dont nous avons déjà le mois dernier signalé le regain d'activité, a tenu son dernier thé-causerie de la saison et a entendu successivement M. Georges Chevallier parler de « la naissance, la mort et la survie des navires » et son président M. Arthur Pellegrin traiter de l'histoire de la Tunisie.

Notons le passage à Tunis de M^e Maurice Garçon, de l'Académie Française, venu plaider une affaire civile et dont le lumineux exposé a été très apprécié.